36e ANNEE Nº 29 — 5 Centimes — JEUDI 12 MARS 1896.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, **nº 34,** et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 12 Mars

LETTRE DE PARIS

Même au Luxembourg, la Mi-Carême prendrait-elle rang au nombre des fêtes officielles ? Serait-ce pour le Sénat et la Chambre des députés une occasion de manifester leur accord ? La *vachalde*, — nouveau mot parisien qui sert à désigner le cortège organisé à Montmartre « en l'honneur de la vache enragée » — apparaîtrait-elle comme un symbole dans nos cercles parlementaires? ce qui est certain, c'est que, le soleil aidant, le scrutin a donné raison aux partisans d'un doux *far-niente*.

— Jamais vérification de pouvoirs n'aura donné lieu à un plus grand nombre d'incidents et de tours de scrutin que celle de M. Wilson. La Chambre a fini par comprendre combien il serait oiseux, après 2 ans 1/2 écoulés et une double élection, d'envoyer des commissaires enquêteurs dans l'arrondissement de Loches. La très grande majorité de la presse parisienne est d'accord pour constater qu'il n'y avait pas d'autre solution pratique. Faut-il ajouter que la lettre de M. Maurice Lasserre, au maire de Castelsarrazin, naguère publiée et qui a fait si grand bruit, n'était pas, précisément de nature à favoriser une nouvelle invalidation de celui qu'il avait autrefois si vivement attaqué, au nom de « l'incorruptibilité du suffrage universel » ?

— On a beaucoup parlé durant ces derniers jours d'une interpellation qui serait, au Sénat, adressée au gouvernement, relativement aux cris « *A bas le Sénat !* », qui ont marqué sur divers points, le voyage présidentiel. Il va sans dire, et on l'a bien vu dans la séance de lundi, lorsque M. Mesureur a dû fournir certaines explications, que ces cris, dont on semble, d'ailleurs, avoir exagéré l'importance, — n'ont pas fait plaisir au Luxembourg. On y a même su très grand gré à M. Peytral, l'un des vice-présidents du Sénat, d'avoir protesté, non sans énergie et sans à-propos. Mais de là à faire de ces exclamations émanant, à vrai dire, de quelques braillards tant soit peu exaltés par des causes diverses, un incident gouvernemental, il y a une différence. C'est l'avis qui a fini par prédominer au Luxembourg, où l'on estime, en général, que le terrain législatif est beaucoup plus favorable à une action, et, le cas échéant, à une résistance du Sénat que « le terrain interpellatif », si l'on peut employer cette expression.

— La décoration décernée au prince Henri d'Orléans a fait quelque tapage. On avait même parlé d'une interpellation à la Chambre. Comme à celle dont il est question ci-dessus, on parait y avoir renoncé. Il est bien certain que ce n'est pas le prince, mais l'explorateur qui a été décoré dans la personne du fils du duc de Chartres.

— M. Léon Bourgeois, président du Conseil, MM. Berthelot et Guieysse ont eu une longue conférence au sujet des affaires de Madagascar, en vue du prochain débat devant la Chambre. On ne veut point solliciter un vote sur la ratification du traité lui-même. Et c'est sur l'organisation de la colonie que les députés seraient appelés à se prononcer.

Tout ce que l'on peut souhaiter, c'est que cette organisation ne soit pas trop onéreuse pour le Trésor et qu'on montre quelque discrétion en matière de création d'emploi.

A propos de Madagascar, les derniers avis de décès du corps expéditionnaire, décès qui remontent malheureusement au mois d'octobre et sont encore inconnus de certaines familles, viennent d'être notifiés aux conseils d'administration régimentaires.

Nous avons perdu, au total, 3 officiers supérieurs, 20 officiers subalternes et 8 assimilés (intendance et corps de santé), 3 aumôniers, un commis de trésorerie.

Dans la troupe, le nombre des morts s'élève à 4,326, plus 828 convoyeurs kabiles et sénégalais.

Un peu plus de 2,000 blessés et convalescents ont été ou vont être rapatriés.

Hélas, c'est là le revers de la médaille !

— La Ligue nationale de décentralisation, dont M. de Marcère est président, poursuit ses travaux.

Dans la dernière séance, on a beaucoup insisté sur la nécessité de mettre un terme aux progrès incessants du pouvoir central qui s'est développé progressivement aux dépens des pouvoirs locaux et des libertés individuelles.

Pourtant les facilités de communications, chemin de fer, télégraphe, téléphone, devraient permettre de simplifier l'organisation administrative.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

« La réunion organisée à la salle des agriculteurs de France, par la Ligue nationale de la décentralisation, après avoir entendu le comte de Lanjuinais, M. Dussaunoy, députés et M. de Kergall, émet le vœu que le gouvernement, par voie de décret et le Parlement, par voie législative; prennent toutes les mesures nécessaires : 1° Pour simplifier les rouages administratifs en vue de diminuer les dépenses publiques; 2° Pour étendre les attributions des assemblées départementales et communales.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars 1896

Chemin de fer de Nontron à Sarlat

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ayant pour objet de modifier la loi du 28 juillet 1881, portant déclaration d'utilité publique d'un railway de Nontron à Sarlat, avec embranchement d'Hautefort au Burg-Alassac.

M. Chavoix combat le projet. Il s'agit de savoir si le raccordemont de la ligne de Nontron à Sarlat avec la ligne de Périgueux-Brive aura lieu à la gare de Terrasson, comme le propose aujourd'hui le gouvernement, ou à la gare de Condat comme le comportait le projet primitif.

M. Chavoix se prononce pour Condat et développe longuement les raisons qui ont dicté son opinion. Au nom de l'équité et du bon sens il demande le rejet du projet.

M. Denoix défend le projet. Il constate que le conseil général de la Dordogne et le conseil d'arrondissement de Sarlat, comme tous les ministres des travaux publics depuis 1890, se sont prononcés en faveur de Terrasson.

M. Gendre. — Ce qu'on demande, c'est la violation d'une chose jugée. Le raccordement avec Terrasson coûtera 400,000 francs au lieu de 300,000 que coûterait celui avec Condat.

M. Guyot-Dessaigne déclare que les rapports des ingénieurs sont favorables à Terrasson et que le projet actuel ne coûtera pas un sou de plus que le projet primitif.

M. Lachièze, demande l'ajournement pour consulter les conseils généraux du Lot et de la Corrèze.

L'ajournement, combattu par la commission et le gouvernement est repoussé.

L'urgence est déclarée et on passe à la discussion des articles, qui sont adoptés, avec un amendement de M. de Lasteyrie, substituant les mots Burg (Corrèze), aux mots Burg d'Alassac.

Une disposition additionnelle présentée par M. Chavoix est repoussée. L'ensemble du projet est adopté à mains levées.

INFORMATIONS

Une décoration

On a fait quelque bruit autour de la décoration accordée au prince Henri d'Orléans, à la suite de son voyage d'exploration. Un de nos confrères a vu le prince qui s'est exprimé en ces termes à ce sujet :

— Je ne fais pas de politique, et celle-ci n'a rien à voir dans la distinction dont je viens d'être l'objet. La vérité la voilà : M. Lemyre de Villers a bien voulu demander pour moi, au nom de la Société de géographie, la Légion d'honneur. Avant de faire la démarche, il m'a demandé si au cas où on me la donnerait je l'accepterais.

Je répondis que je la recevrais avec plaisir, et que ce serait pour moi une récompense dont je serais fier et heureux.

Voilà exactement ce qui s'est passé, et je vous serai obligé de le dire.

Nous ajouterons à ces déclarations de M. d'Orléans un renseignement qui a son prix :

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 32

LA FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XVI

La bête est prise

A moi qu'importe de vivre d'eau et de pain avarié? Souffrir m'est indifférent .. Mais pour toi je ne veux aucune privation... Je t'aime tant, mon Ida ! Oh ! si tu savais comme je t'aime ..

— Douces paroles... douces paroles... mon Laurent...

Elle leva les yeux au ciel.

— Mon Dieu ! murmura-t-elle, joignant les mains, comme en extase, mon Dieu ! qu'ai-je donc fait pour être tant aimée ! Dis mon Laurent... pourquoi m'aimes-tu...

Et Laurent tout brûlant d'exaltation :

— Ah ! s'écria-t-il, pourquoi je t'aime ? demande donc au lis pourquoi il aime la rosée, au rossignol pouquoi il court au clair ruisseau, au papillon pourquoi il va butiner dans le calice des fleurs... Oui, demande au naufragé pourquoi il nage vers l'île verte. Interroge l'homme des champs et sache de lui pourquoi l'arc-en-ciel le ravit... N'entends-tu point la réponse de tous ; pour le lis, la rosée c'est la vie ; l'île verte, c'est le salut du naufragé ; l'arc-en-ciel, c'est l'espérance... Oh ! ma fiancée céleste, mon adorée fiancée... Tu es la rosée... tu est l'arc-en-ciel... tu es tout pour moi.

— Et c'est vous... mon Laurent... dont on voudrait me séparer !... ah ! plutôt mille morts.

— Prie... prie... chère Ida. La prière réconforte. La prière d'uue vierge désarme Dieu.

On poussa la porte.

C'était Boby apportant d'autres provisions ; un morceau de poulet et de la bière, avec un peu de pain très dur que les petites dents d'Ida ne purent entamer.

Le juif les regardait prendre paisiblement le repas.

— Huit heures, fit-il. Il va faloir songer à vous coucher, mes amoureux. Voyez, mes enfants, j'ai eu la précaution de changer les draps...

Ida rougit, tandis que Souchet foudroyait du regard Boby. Il lui dit d'un ton rude :

— Tu as bien un autre trou pour me loger? Tu ne penses pas que mademoiselle et moi allions demeurer, la nuit, dans la même chambre?

— Et pourquoi pas ? fit le juif cyniquement. L'homme et la femme sont faits pour dormir ensemble. Ils sont faits pour cela...

— Assez ! drôle, s'exclama Laurent. Je te défends d'insulter cette jeune fille.

Boby éclata de rire.

— Avouez, dit-il, que vous êtes un locataire peu commode. Heureusement que vous en rabattrez de votre fierté. A des orgueilleux de votre espèce il faut une leçon. Vous en aurez une, par Jéhovah, vous en aurez une !

Il s'en alla en grommelant :

— Les imbéciles... Un mot de moi et toute la canaille de la « Ruelle-pourrie » se ruerait sur eux. On verra .. on verra... Cette mijaurée ici, avec ce gaillard... On tirera parti de cela demain matin...

Dans la chambre, Souchet arrangeait le lit de son Ida ; comme une camériste soigneuse, il tendit le drap unique releva le traversin et prépara la couverture... quelle couverture !

Avec délices elle le regardait faire. Cet homme était son Dieu. Meilleur et plus délicat que lui, son cœur lui affirmait qu'il n'y en avait pas au monde. Et c'était cet homme à l'âme si noble et si pure dont on avait tenté de la séparer ! Ah ! comme elle l'aimait !

— Couche-toi, Ida, lui dit-il. Je veille à la porte. Je me coucherai en travers. Tu peux être assurée que tu n'as rien à redouter tant que j'y serais.

Il prit ses revolvers, en examina les cartouches.

— J'ai là douze coups à tirer, dit-il. Et je tire bien.

— Cache cela... fit-elle effrayée. Cache cela. S'ils partaient tout seuls.

Il l'embrassa au front et sortit.

La jeune fille s'agenouilla et avec ferveur, avant de se déshabiller fit cette prière :

« Mon Dieu ! pardonnez-moi la faute commise en « abandonnant mon père ; protégez Laurent contre tout « danger et prenez ma vie s'il le faut, pour sauver la « sienne. Ainsi soit-il. »

.....

En cet instant on frappa un coup de marteau très discret à la porte de la maison.

D'un bond Laurent fut dans la chambre de la jeune fille.

Elle avait entendu.

— Qui vient? fit-elle.

L'oreille tendue, Souchet écoutait.

Un second coup résonna.

Au bas de l'escalier le juif parlementait :

— Qui êtes-vous ?

On répondit :

— Ami, ouvrez !

Laurent tressaillit. Cette voix il la connaissait...

Boby hésita.

— Ouvrez ! ou nous enfonçons la porte, criait-on de la rue.

— Imbécile, fit un autre. Pas de violence ! Cent dollars, si vous ouvrez immédiatement.

— Cent dollars ! s'écria Boby, j'ouvrirais au diable pour cent dollars.

La-haut Souchet avait armé ses revolvers.

— Ida, dit-il. Je suis livré. Voici le moment de vendre chèrement ma vie...

Dans ce suprême péril la jeune fille devint femme. Les yeux pleins d'éclairs, la tête haute, elle se rangea auprès de son fiancé, et lui dit bravement :

— Nous allons mourir ensemble. Donne-moi une arme. Tu vas voir si j'ai peur.

— On monte, Ida... Ida... un dernier baiser de toi.

Et tirant de sa poche un flacon minuscule :

— Prends ceci, lui dit-il vivement. Conserve-le précieusement. En respirer une seconde le contenu, et l'on est mort.

L'enfant saisit le flacon et le glissa dans son corsage.

La porte de la chambre s'ouvrit avec fracas.

Quatre hommes, guidés par Sublimé, revolver au poing, s'élancèrent sur Souchet.

Des deux mains, à droite et à gauche, Laurent fit feu.

Mais l'espace était trop mesuré pour assurer son tir.

Il perdit onze de ses balles.

S'armant d'un tisonnier, il tint un instant les policemens à bonne portée.

Alors il se retourna.

A terre était Ida étendue inanimée.

Il poussa un cri d'angoisse :

— Elle est morte ! Elle est morte ! Bandits... vous ne m'aurez pas vivant.

Et du dernier coup qui lui restait. Souchet se logea une balle dans la poitrine.

Il tomba.

— La bête est prise ! conclut triomphalement Sublimé.

Un des policemens examina le blessé.

— Cet homme n'en a pas pour trois jours, dit-il. On fera l'économie de l'extradition.

Sublimé grommela :

(*A suivre*).

M. Bourgeois s'est parfaitement rendu compte de la diversité d'appréciation qui se manifesterait à propos de cette décoration, mais il a mis une sorte de coquetterie à la donner, conformément aux usages de la Société de géographie.

La reine d'Angleterre en France

Cherbourg, 10 mars.

La reine d'Angleterre est partie ce matin pour Cannes. Elle a été saluée à la gare par le préfet maritime, les chefs de service et M. Guernette, consul d'Angleterre. La reine a adressé ses remerciements pour le bon accueil qui lui était fait.

Le signal du départ a été donné à 10 h. 1/2, pendant que le croiseur anglais *Blake*, mouillé dans la rade, saluait la terre de vingt-et-un coups de canon, qui ont été rendus par les batteries de l'arsenal. Le croiseur a salué ensuite l'amiral préfet maritime de quinze coups de canon, et la musique a joué la *Marseillaise*.

Contrairement à l'usage et sur le désir de la reine, aucune troupe n'a rendu les honneurs et le service d'ordre a été fait seulement sur le parcours de l'arsenal à la gare par la gendarmerie maritime et la police. La reine paraît en excellente santé. Elle a salué gracieusement la foule sur le parcours.

LA CRISE ITALIENNE

Le nouveau ministère

Rome, 10 mars.

La crise ministérielle est terminée.

Le roi a reçu ce matin, à 9 heures, le général Ricotti qui a soumis à son approbation la composition du nouveau cabinet. Le roi ayant approuvé la liste des ministres et conféré ensuite, à 11 heures, avec M. Rudini, le nouveau ministère reste ainsi constitué :

Présidence du conseil : M. di Rudini ;
Guerre : Général Ricotti ;
Marine : M. Brin ;
Affaires étrangères : M. Holore Gaetani, duc de Sermonetta ;
Justice : M. Costa, sénateur ;
Finances : M. Branca ;
Trésor : M. Colombo ;
Travaux publics : M. Perazzi, sénateur ;
Instruction publique : M. Gianturco ;
Agriculture : M. Guicciardini ;
Postes et télégraphes : M. Carmine.

Les nouveaux ministres prêteront sermont au roi aujourd'hui. Le Sénat et la Chambre seront convoqués pour lundi.

Une note communiquée

L'agence Havas communique aux journaux une dépêche qui a toutes les allures d'une note officieuse du nouveau cabinet italien.

Cette note met en garde l'opinion contre les attaques qui pourraient être dirigées contre la France par la presse crispinienne, dans le but de provoquer de la part des journaux français des représailles ou des injures contre l'Italie.

La Garnison de Kassala

Une petite colonne a été envoyée par le général Baldissera à la rencontre de la garnison de Kassala par Keren, mais on ignore encore si elle pourra arriver à temps pour empêcher ces troupes d'être attaquées par les Derviches.

On mande d'Asmara :

Le camp du négus était à Farasma.

Aucune nouvelle n'est parvenne du major Salsa.

Il semble que les prisonniers italiens soient dirigés vers Sokota, à l'exception des officiers qui ont été vus au camp du négus.

Les informateurs évaluent les pertes de l'ennemi à quatre mille morts et six mille blessés.

Les communications avec Kassala sont rétablies, on n'a aucune nouvelle importante de ce point.

Il est arrivé à Asmara une colonne de 1,400 survivants d'Adoua, qui s'étaient réunis à Adigaïe.

Insurrection Cubaine

Madrid, 10 mars.

Hier matin, une manifestation s'est renouvelée devant le consulat des Etats-Unis, à Bilbao; une collision s'est produite, neuf gendarmes et vingt manifestants ont été blessés; le reste de l'Espagne est tranquille.

La question américaine est envisagée avec plus de calme.

On télégraphie de Malaga qu'un groupe nombreux de marins français, appartenant à l'équipage du transport de guerre *la Drôme*, a parcouru la ville en poussant des vivats pour l'Espagne et l'armée d'opération de Cuba. Les passants se sont joints aux manifestants et ont répondu par les cris enthousiastes de : « Vive la République française ! »

MADAGASCAR

Ranialianivony en France

L'ex premier ministre Rainilaiarivony est arrivé hier à Marseille, d'où il sera dirigé sur l'Algérie.

On devait primitivement l'interner à Géryville, dans l'extrême sud algérien. Mais un homme, que cette initiative honore, l'ancien résident de France à Madagascar, M. Le Myre de Vilers, a fait une démarche auprès du gouvernement pour que le climat trop rigoureux de Géryville ne fût pas imposé à Rainilaiarivony.

Le soumettre à cette température, de beaucoup plus élevée que celle de l'Imérina, c'était vouer à une mort certaine un vieillard de soixante-dix ans.

M. Le Myre de Vilers souhaitait plus de générosité envers notre ennemi vaincu. Il avait raison.

Le gouvernement l'a d'ailleurs compris, et l'auoien ministre sera conduit à Alger, en attendant qu'on lui ait trouvé une nouvelle résidence d'exil

On n'est pas encore fixé sur les conditions dans lesquelles l'ex-premier ministre vivra dans cette résidence ; quel traitement l'Etat français lui assurera.

Mais nous devons, à ce propos, signaler un détail curieux. L'ex-premier ministre qui possédait une assez grosse fortune à Madagascar et de nombreuses propriétés, est, en particulier propriétaire du terrain sur lequel est construite la résidence de la France à Tananarive. Il avait loué à la France ce terrain pour cinquante années, à raison de sept mille francs par an. Il est vraisemblable que cette rente continuera à lui être payée, à moins que le gouvernement ne croie devoir adopter un régime particulier qui n'est, en tous cas, pas encore décidé.

L'esclavage. — Le projet de suppression

On sait que trois députés, MM. Denys Cochain, Brunet et de Mahy, ont déposé à la Chambre un projet de loi demandant la suppression de l'esclavage à Madagascar.

Cette proposition deviendrait inutile s'il était décidé que la grande île de l'océan indien est « colonie française », puisque, aux termes du droit public, l'exclavage est aboli de droit dans toutes nos possessions exotiques.

En attendant que cette question soit vidée devant le Parlement, nous avons demandé aux honorables députés comment se pratiquait l'esclavage à Madagascar.

Cargaison humaine

A Madagascar, nous a-t-on répondu, l'esclavage ne se pratique pas comme en Afrique. Il s'y perpétue surtout par la naissance d'enfants issus de femmes esclaves. Autrement l'esclavage ne constitue guère qu'une sorte de rigoureuse domesticité. D'ailleurs, on n'est généralement pas d'accord sur les conditions faites aux esclaves malgaches.

Les navires de guerre stationnant dans le canal de Mozambique sont impuissants à empêcher ce honteux trafic, et les esclaves arrivent régulièrement sur le marché de Tananarive.

Chose incroyable, ce marché se tenait jusqu'à ces temps derniers sous les fenêtres de la résidence de France.

Les traitants

Voici, du reste, comment procèdent les traitants :

Arrivés à Madagascar, ils embarquent sur leurs boutres des bœufs vivants qu'ils achètent à vil prix et qu'ils transportent sur la côte voisine.

Echangeant ces bœufs contre une cargaison humaine, ils retournent à Madagascar et la revendent à prix d'or, avec un bénéfice considérable, aux agriculteurs de l'intérieur.

Ceux-ci les attachent à la rizière et les font rudement travailler, sans trève ni relâche. En outre, ils trouvent un excellent moyen de gagner de l'argent avec ce bétail humain. Le Hova achète souvent des femmes réduites à l'esclavage dans le seul espoir de vendre les enfants qu'elles peuvent avoir.

Certains prétendent que les Hovas sont doux et humains, et que leurs esclaves ne sont pas autrement malheureux.

D'autres, au contraire, affirment que si, dans les grandes villes, à Tananarive ou à Tamatave par exemple, l'exclavage revêt l'apparence d'une domesticité, il n'en est pas de même à l'intérieur, dans les champs et sur les plantations, où les malheureux esclaves sont traités avec une cruelle férocité.

Le prix d'un enfant

En 1863, une décision du gouvernement hova avait interdit la traite. Mais il ne l'appliqua jamais et les négriers de Zanzibar n'amenèrent pas moins de nombreux convois de nègres, couramment vendus sur le marché de Tananarive.

Les négriers comptent essentiellement sur ce trafic ignoble et ne manquent jamais de retrouver leur ancien client pour leur acheter la progéniture de leurs esclaves féminines.

C'est ainsi qu'une jeune fille de quinze ans vaut là-bas mille piastres, alors qu'un jeune garçon du même âge n'en vaut que 300.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Ecole de Saint-Maixent

Parmi les sous-lieutenants sortant de cette école militaire, nous relevons les noms ci-après :

MM. Douzet, du 7e de ligne ; Cirech, ancien sous-officier au même régiment.

Inspection des écoles de dessin

M. Daubran, inspecteur général de dessin, est arrivé mardi soir à Cahors. Il a visité hier, en compagnie de M. Izenic, inspecteur d'académie, les établissements secondaires de notre ville.

Contributions indirectes

M. Vergé-Sarrat, receveur ambulant à Mont-de-Marsan, est nommé receveur entreposeur à Figeac, en remplacement de M. Lachaux, retraité.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices

La commission du secours mutuel des instituteurs et institutrices du département du Lot, se réunira le jeudi 26 mars, à 10 heures du matin, à la préfecture, (inspection académique).

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'académie :

1° Mlle Hugonneng, institutrice stagiaire adjointe à Douelle, est nommée institutrice adjointe à l'école de la place Thiers, à Cahors (classe enfantine), en remplacement de Mlle Carrié, nommée à la classe enfantine, annexée à l'école de Castelfranc ;

2° Mlle Carratié, institutrice adjointe stagiaire à Castelfranc, classe enfantine, est nommée institutrice adjointe à Douelle.

Ferme-Ecole du Montat

Nous avons sous les yeux le compte-rendu des opérations agricoles de la ferme-école du Montat durant l'année 1896.

Ce document de 14 pages grand in-8°, rédigé par le distingué directeur de cet établissement, M. Pierre Dufour, expose en termes aussi clairs que concis la situation prospère de cette école déjà ancienne.

Nous n'entrerons pas dans le détail des renseignements culturaux qui y sont donnés, malgré l'intérêt qu'ils présentent. Cette analyse nous mènerait trop loin.

Nous croyons cependant être agréables aux anciens élèves de la ferme-école, dispersés aux quatre coins du département et des contrées limitrophes, en reproduisant une note aussi brève qu'édifiante du rapport, note relative à l'un des maîtres qu'ils n'ont pas oublié : M. Cazaly.

« M. Jean Cazaly, dit M. P. Dufour, qui, pendant près de quarante ans, a été instituteur-surveillant-comptable à la ferme-école du Montat, a demandé à quitter des fonctions qui lui imposaient aujourd'hui une fatigue trop lourde. Ce collaborateur intelligent et dévoué, qui a tant fait pour la prospérité de l'école, et dont je me suis séparé avec un vif regret, a été remplacé par un de ses fils, M. Henry Cazaly, bachelier ès-sciences, etc. »

Les longs services de M. Cazaly dans le même établissement sont un titre d'honneur aussi bien pour celui qui les a rendus que pour le chef qui a su les apprécier.

Ils font l'éloge de l'un et de l'autre, surtout dans un temps comme le nôtre.

Actions de guerre à Madagascar

Le ministre de la guerre a décidé que les actions de guerre dont la nomenclature suit, accomplies au cours de la dernière campagne de Madagascar seront inscrites sur les états de service et les matricules des officiers et fonctionnaires ayant pris part à la campagne :

27 mars. — Prise du fort de Mahabo.
30 mars 4 avril. — Combats au nord de Marovoay.
14 avril. — Prise d'Ambohimarina.
2 mai. — Prise de Marovoay.
15 mai. — Combat d'Ambodimonte.
9 juin. — Prise de Mevatanana.
29-30 juin. — Combats de Tsarasaotra et de Beritzoba.
21-22 août. — Prise d'Andriba.
15 septembre. — Combat de Tsinaïnandry.
25-30 septembre. — Opérations autour de Tananarive. — Prise de Tananarive.

Le recensement dans les casernes

Les chefs de corps ou services de l'armée viennent de recevoir une circulaire les invitant à faire le recensement de tous les hommes de troupe qui auront passé à la caserne, au corps ou dans un établissement militaire la nuit du 28 au 29 mars 1896.

Les bulletins de recensement, directement remplis par les hommes, seront récapitulés par chaque corps sur une feuille spéciale dont les totaux seront ajoutés aux chiffres établis par les maires pour la population civile.

Concours

pour l'emploi du nitrate de soude dans la culture du blé et celle de l'avoine

1° Il est ouvert dans le département du Lot, en 1896, un concours entre agriculteurs à l'effet de récompenser ceux qui auront obtenu à la fois les plus forts rendements et les meilleurs résultats économiques à l'aide du « nitrate de soude » appliqué à la culture du blé et à celle de l'avoine.

2° Les prix à attribuer, représentant une somme de 400 fr., sont mis à la disposition du service départemental de l'enseignement agricole et du champ d'expériences par « le Permanent Nitrate Commitée. » Le nombre et le chiffre de chacun seront fixés par le Jury, suivant les mérites et le nombre des concurrents ; toutefois, il n'y en aura pas moins de 3 et pas plus de 6.

Chaque prix sera accompagné d'un diplôme.

3° Ces prix ne seront décernés que si 4 propriétaires au moins prennent part au concours.

4° La superficie totale des terres cultivées en blé et en avoine, devra être au minimum de 2 hectares, en une ou plusieurs parcelles par exploitation.

5° Chaque parcelle déclarée comprendra : 1° une contenance traitée au nitrate de soude qui ne pourra être inférieure à 10 ares ; 2° une surface d'au moins 5 ares qui ne recevra pas cet engrais et sera conservée comme témoin.

6° Les concurrents devront adresser leur demande avant le 15 avril, au plus tard, à M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, à Cahors. Chaque demande sera accompagnée de tous les détails propres à éclairer le Jury.

7° Le Jury, nommé pour vérifier les déclarations, visiter les parcelles et rédiger, après la récolte, un rapport d'ensemble sur les résultats constatés, dressera la liste des concurrents par ordre de mérite.

Concours Général Agricole de Paris

Le concours général agricole qui a lieu annuellement au Palais de l'Industrie, à Paris, bat son plein en ce moment et dépasse en progrès tous ceux qui l'ont précédé.

Voici quelques-uns des prix obtenus dans la catégorie de la race ovine par nos compatriotes :

M. Brel, d'Alvignac, a obtenu : un 1er prix pour ses mâles ; un 1er prix pour ses femelles de la race des Causses du Lot ; un prix pour les brebis laitières ; un prix pour les brebis grasses des races françaises.

M. Gimel, Marc, d'Alvignac, a obtenu : Un 1er prix pour les moutons gras des races françaises ; un 2e prix pour les mâles des Causses ; un 3e prix pour les femelles.

Les ouvriers d'Art

Une décision ministérielle porte qu'en outre des conscrits de la classe de 1895, les ouvriers d'art ayant atteint ou devant atteindre l'âge de dix-huit ans avant le premier novembre prochain, qui demanderaient à contracter l'engagement de 3 ans avec faculté d'envoi en congé au bout d'une année, seront admis du 16 mars au 16 mai à l'examen du jury.

Les baccalauréats

M. Combes, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs d'Académie la circulaire suivante :

« Monsieur le recteur,

» Un décret rendu le 31 décembre 1894, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, dispose que pendant les sessions de juillet-août et d'octobre-novembre 1895, les épreuves écrites de la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne ne comprendront, pour les candidats précédemment ajournés, qu'un seul thème de langue vivante, anglais ou allemand, au choix de ces candidats.

» Il m'a paru équitable de conserver le bénéfice de ces dispositions bienveillantes aux jeunes gens qui se trouvent dans cette catégorie. J'ai donc décidé que les candidats déjà ajournés à la première partie du baccalauréat moderne, antérieurement à la session de juillet-août 1895, seraient admis à renouveler les épreuves écrites et à subir les épreuves orales en juillet-août et en octobre-novembre 1896, dans les conditions déterminées par le décret précité et par la circulaire du 29 janvier 1895. »

Proposition de la loi concernant la femme mariée

Dans sa séance du jeudi 27 février, la Chambre, après déclaration d'urgence, a adopté la proposition suivante :

Art. 1er. — Quel que soit le régime adopté par les époux, la femme a le droit de recevoir, sans le concours de son mari, les sommes provenant de son travail personnel et d'en disposer librement. La présente disposition n'est pas applicable aux gains résultant du travail commun aux deux époux.

Les biens acquis par la femme avec ses gains personnels appartiennent à la communauté.

Art. 2. — En cas d'abandon par le mari du domicile conjugal, la femme peut obtenir du juge de paix l'autorisation de saisir-arrêter et de toucher des salaires, des émoluments du mari, une part en proportion de ses besoins et du nombre de ses enfants.

Le même droit appartient au mari, en cas d'existence d'enfants, si la femme ne survient pas spontanément, dans la mesure de ses facultés aux charges du ménage.

Art. 3. — Le mari et la femme sont appelés devant le juge de paix par un simple billet d'avertissement du greffier de la justice de paix, sur papier libre, en la forme d'une lettre-missive recommandée à la poste.

Art. 4. — Le mari et la femme doivent comparaître en personne, sauf empêchement justifié.

Art. 5. — La signification au conjoint et au tiers débiteur du jugement autorisant l'un des époux à toucher une partie des salaires ou émoluments de son conjoint vaut attribution à son profit des sommes dont la saisie a été autorisée, sans qu'il soit besoin d'aucune autre procédure.

Art. 6. — Tous les jugements rendus en ces matières sont essentiellement provisoires. Il sont exécutoires nonobstant opposition ou appel.

Art. 7. — Les actes de procédure, les jugements et les significations nécessaires pour l'exécution de la présente loi sont dispensés des droits de greffe, de timbre et d'enregistrement.

Ce texte va maintenant être examiné par le Sénat et la proposition n'aura sa consécration légale et ne sera applicable que lorsque, le Sénat et la Chambre se trouvant d'accord sur le même texte, le Président de la République l'aura promulguée.

Déplacement du chemin rural des Ramonets au puits communal

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le préfet du département, en date du 6 mars 1896, une enquête est ouverte sur le projet de déplacement du chemin rural des Ramonets au puits communal.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la mairie pendant huit jours du 14 Mars 1896 au 21 du même mois inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à 4 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire désigné par M. le préfet recevra à la mairie, le 22 mars 1896, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet

Cathédrale et Evéché de Cahors

Les entrepreneurs de maçonnerie, de charpente et de couverture, de la ville de Cahors sont prévenus que le samedi, 21 mars courant, il sera procédé, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, à la réception des soumissions en vue des travaux de maçonnerie, de charpente et de couverture à exécuter en 1896, pour l'entretien de la Cathédrale et de l'Evéché de Cahors.

Les entrepreneurs qui désireront consulter les devis et cahiers des charges seront admis tous les jours non fériés, de 3 à 5 heures du soir, dans les bureaux de la Préfecture (2e division 1er bureau).

Les travailleurs militaires pour la moisson

Les militaires à mettre à la disposition des agriculteurs du département du Lot, pendant l'année 1896, seront fournis par le 7e régiment d'infanterie en garnison à Cahors.

Les demandes devront être adressées à M. le colonel de ce régiment par l'intermédiaire de la préfecture.

Station des haras

Etalons désignés pour faire la monte, à Cahors, en 1896 :

Walad, pur sang arabe.

Transfuge, demi-sang, taille 1m 61 par Black-Eyes, pur sang anglais, et une fille de Douglas, race de trotteurs.

Caisse nationale postale d'épargne

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de janvier 1896.

Versements reçus de 370,926 déposants, dont 64,426 nouveaux.....	39,940,810 86
Remboursements à 110,967 déposants, dont 23,448 pour solde.....	30,650,645 74
Excédent des Versements.....	9,286,165 12

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de février 1896

Versements reçus de 725 déposants, dont 178 nouveaux.....	181,302 97
Remboursements à 389 déposants.....	137,574 81
Excédent des versements.....	43,728 16

Le Directeur des Postes et des télégraphes,
DARDENNE.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis
et les autres conserves de la maison
ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

Cirque Sanger

De grandes et alléchantes affiches, placardées sur nos murs, annoncent la prochaine arrivée du grand cirque Lord, John Sanger et Sons.

Il donnera deux représentations les mercredi, 25 et jeudi 26 mars.

Sauzet

Dimanche prochain, 15 courant, à 2 heures du soir, M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Sauzet,

Sujet : Traitement des maladies cryptogamiques de la vigne.

Lacapelle-Marival

Le forage d'un puits creusé dans le bois Bordet pour l'exploitation des minerais, a amené la découverte d'une importante couche de plomb et de gisements d'or.

L'heureux résultat de ces premières recherches permet d'espérer l'ouverture prochaine d'un grand chantier où les ouvriers du pays trouveront un emploi durable.

Figeac

Il est fâcheux que sur certains points de la ville, dans la rue Gambetta, par exemple, on ait jugé à propos de placer une partie des tuyaux de canalisation des eaux potables au beau millieu des égouts.

Ces tuyaux, quoique parfaitement imperméables pour le moment, peuvent se fissurer; les soudures peuvent céder, et alors toutes les saletés des égouts s'infiltreront dans les conduites et nous arriveront à domicile mélangées aux eaux du Berbezou.

Alors les propriétaires figeacois pourront mettre sur leurs maisons, et « à l'instar » de Paris : *Eau et : microbes à tous les étages.* Si encore les microbes, presque obligatoires étaient gratuits !...

Tentative de vol

Le sieur Bastide, cultivateur à Larromiguières, commune de Felzins, fut tout surpris, avant-hier matin, en entrant dans son écurie, de constater la disparition de sa jument et des harnais.

Il se mit en quête de renseignements, et retrouva peu après sa jument errant sur le territoire de la commune. Les harnais, retrouvés par des voisins dans un champ de blé à 200 mètres environ de la maison d'habitation de Bastide, lui furent rapportés.

On suppose qu'un malfaiteur s'était emparé de la jument, et que celle-ci très vigoureuse et peut-être effrayée par une cause quelconque, a pu échapper à son voleur.

Une enquête est ouverte.

Vol de brebis

On a volé, au préjudice du sieur Cayrol, propriétaire à Bel-Air, commune de Figeac, cinq belles brebis d'une valeur de 200 fr. environ.

Le volé fut assez heureux pour recueillir quelques renseignements qui lui permirent de supposer que ses brebis avaient été dirigées sur Cajarc, pour être vendues à la foire de cette localité.

La gendarmerie de Cajarc, avisée télégraphiquement par celle de Figeac, découvrit, en effet, les voleurs encore en possession des animaux dérobés et les mit en état d'arrestation.

Ce sont deux individus, dont l'un nommé C..., exerce à Figeac la profession de terrassier. Le second est encore inconnu.

THÉATRE DE CAHORS

Tournées FRÉDÉRIC ACHARD

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le lundi 16 mars qu'aura lieu la représentation de **Le Remplaçant**.

L'excellente troupe de M. Frédéric Achard, qui n'est pas venue dans notre ville depuis deux ans, est en voie de plein succès ; elle fait partout salle comble et maximum de recette.

CHRONIQUE THÉATRALE

Fanfan la Tulipe

Rarement nous avons eu le plaisir d'applaudir des artistes pareils à ceux qui ont donné sur notre scène *Fanfan la Tulipe*, le drame historique de M. Paul Meurice. Et cependant un public très peu nombreux assistait à cette représentation. Nous ne saurions trop nous en étonner et nous avons eu l'occasion d'apprécier ici même les raisons qui ont amené cette abstention. Les cadurciens ont été si souvent.... trompés qu'on ne saurait leur faire un crime de se méfier de certaines troupes de passage qui croient suppléer au talent par une bruyante réclame.

Tout cela est bien désagréable, car les troupes d'élite, comme celle de M. Romain, ne tarderont pas à rayer notre ville de leur itinéraire. Pourquoi les impresario consciencieux ne se formeraient-ils pas en un syndicat d'où toute médiocrité serait exclue ? Cette société serait vite connue et c'est à elle seule que le public accorderait sa confiance.

Mais ceci nous éloigne fort de *Fanfan la Tulipe*, auquel nous avons hâte de revenir.

MM. Romain (Fanfan la Tulipe) et Draval (Ramponneau), nous ont révélé, par leur jeu et leur mimique, des qualités de comédiens de premier ordre. MMlles Roybet et Lusset, deux artistes de talent, ont admirablement rendu leurs rôles. Le reste de la troupe a été également superbe de verve et d'entrain.

Constatons, en terminant, qu'un soin tout particulier avait été apporté à la partie matérielle de la représentation : nous voulons parler des costumes et des décors.

Bourse de Paris

Cours du 12 Mars 1896

RENTES

3 0/0.....	compt.	102 70
3 0/0 amortissable.....	compt.	101 15
4 1/2 0/0.....	compt.	106 25

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

Promettre et tenir sont deux. — Si vous venez à être enrhumé, — c'est si facile en cette saison, — vous ferez sagement d'acheter, sans tarder, du Goudron Guyot ou des Capsules Guyot. Et, s'il vous arrive, cela n'est que trop fréquent, de vous entendre dire : « Prenez-donc le goudron que je prépare moi-même ou cet autre; ils valent autant et sont meilleurs marché que le Goudron Guyot », défiez-vous et rappelez-vous le proverbe ci-dessus. Le Goudron Guyot et les Capsules Guyot sont les premières en date des préparations du même genre; elles sont préparées exclusivement par la maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris.

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge. Sans opium, ni *morphine* ni *codéine*, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

ÉTUDE
de Me René BILLIÈRES, licencié en droit,
avoué à Cahors, rue Ste-Claire n° 52
près le Palais de Justice.

PUBLICATION
A FIN DE
Purge d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit de Me Giustiniani, huissier à Cahors, en date du six mars courant, enregistré, et à la requête de monsieur Jean-Louis Costes, notaire à Cahors, Chevalier de la Légion d'Honneur, agissant en qualité de maire de la dite ville de Cahors, pour lequel domicile était élu en l'étude de Me René Billières, avoué à Cahors :

Il a été signifié à monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, en son parquet, en parlant à lui-même ; 2° à dame Marie-Marguerite-Félicité Bousquet, sans profession, épouse de monsieur Marie-Joseph-Jean-Louis Cambornac, avec lequel elle est domiciliée à Cahors en son domicile en parlant à elle-même,

Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le cinq février mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe par Me René Billières, avoué, de l'expédition en forme d'un acte administratif retenu, le vingt-sept décembre dernier, enregistré, par le requérant ès qualités, à ce autorisé par deux délibérations du conseil municipal de Cahors des vingt-neuf mai et vingt-neuf octobre derniers, dûment approuvées par monsieur le Préfet du Lot, contenant vente par les dits Marie-Joseph-Jean-Louis Cambornac et dame Marie-Marguerite-Félicité Bousquet, en faveur de la ville de Cahors, représentée par le dit monsieur Costes, de la totalité sans exception ni réserve de l'immeuble dont ils sont propriétaires, composé d'un magasin avec cuisine au rez-de-chaussée et d'une chambre à l'entresol faisant partie d'une maison leur appartenant divisément avec la ville de Cahors, messieurs Gracie et Filhol et demoiselle Bousquet située à Cahors, rue du Portail-Alban et des Petites-Boucheries, confrontant avec propriété de la ville, la rue du Portail-Alban, la rue de la Préfecture et la place des Petites-Boucheries ; et ce moyennant le prix de neuf mille cinq cents francs pour la cession et toute indemnité payable deux mille neuf cents francs le premier de chacun des mois d'octobre des années mil neuf cent sept, mil neuf cent huit, mil neuf cent neuf et huit cents francs le premier octobre de l'année mil neuf cent dix.

Cette notification a été faite afin que monsieur le Procureur de la République et la dite dame n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble dans l'intérêt de toutes personnes qu'il appartiendra et notamment de la dame Bousquet, épouse Cambornac susnommée telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront sur les immeubles vendus au requérant ès qualités et ce dans le délai de deux mois à compter de la publication des présentes.

Leur déclarant que faute par eux de ce faire l'immeuble vendu passerait aux mains du requérant ès qualités, libre et affranchi de toutes les hypothèques légales qui pourraient le grever de quelque chef qu'elles proviennent ou puissent provenir.

Et en outre il était déclaré à monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant ès qualités, celui-ci ferait faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du code civil et aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le douze mars mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué poursuivant,
René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le mars mil huit cent quatre-vingt-seize, Fo Cse Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

Signé : de Framond, receveur.

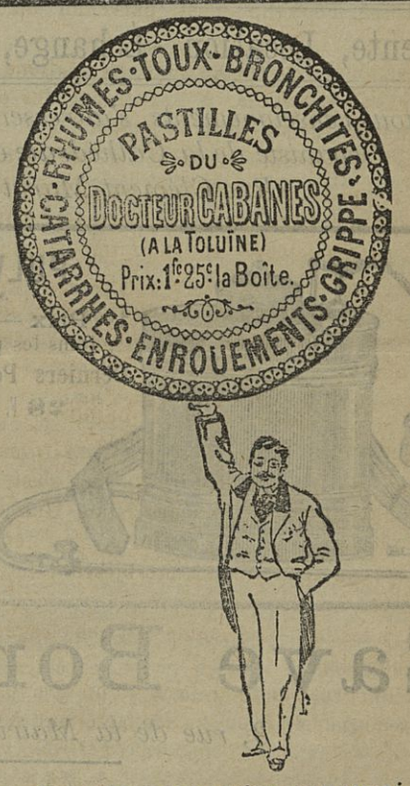

Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

ETUDE

de Me René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

PUBLICATION

A FIN DE

Purge d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit de Me Giustiniani, huissier à Cahors, en date du six mars courant, enregistré, et à la requête de Monsieur Jean Henri Costes, notaire à Cahors, chevalier de la Légion-d'Honneur, agissant en qualité de maire de la dite ville de Cahors, pour lequel domicile était élu en l'étude de Me René Billières, avoué à Cahors ;

Il a été signifié à monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, en son parquet, en parlant à lui-même ; 2° à dame Jeanne Eugénie Carayon, sans profession, épouse de M. Jean Filhol, pharmacien, domiciliée avec lui à Cahors, en son domicile en parlant à elle-même ;

Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le cinq février mil huit cent quatre-vingt seize, enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe par Me René Billières, avoué, de l'expédition en forme d'un acte administratif retenu le vingt-sept décembre dernier, enregistré, par le requérant ès-qualités à ce autorisé par deux délibérations du conseil municipal de Cahors des vingt-neuf mai et vingt-neuf octobre derniers dûment approuvés, contenant vente par les dits Jean Filhol et Jeanne Eugénie Carayon en faveur de la ville de Cahors, représentée par le dit M. Costes, de la totalité sans exception ni réserve de l'immeuble dont ils sont propriétaires, composé de deux magasins servant actuellement d'entrepôt situés au rez-de-chaussée d'une maison leur appartenant divisément avec la ville de Cahors, messieurs Gracie et Cambornac et demoiselle Bousquet, située à Cahors rue du Portail-Alban et place des Petites-Boucheries, confrontant avec propriété de la ville, la rue du Portail-Alban, la rue de la Préfecture et la place des Petites-Boucheries ; et ce moyennant le prix de cinq mille francs pour la cession et toute indemnité, payable deux mille cent francs le premier octobre mil neuf cent dix, et deux mille neuf cents francs le premier octobre mil neuf cent onze.

Cette notification a été faite afin que monsieur le Procureur de la République et la dite dame n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble dans l'intérêt de toutes personnes qu'il appartiendra et notamment de la dame Carayon épouse Filhol sus nommée, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront sur les immeubles vendus au requérant ès qualités et ce dans le délai de deux mois à compter de la publication des présentes.

Leur déclarant que faute par eux de ce faire, l'immeuble vendu passerait aux mains du requérant ès qualités, libre et affranchi de toutes les hypothèques légales qui pourraient le grever, de quelque chef qu'elles proviennent ou puissent provenir.

Et en outre il était déclaré à monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connu du requérant ès qualités, celui-ci ferait faire la présente publication conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil et aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le douze mars mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'avoué poursuivant,

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt seize, fol. Ce Reçu trois francs soixante-quinze centimes décimes compris.

Le Receveur,

de FRAMOND.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire uuanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1° 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2° Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3° Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4° Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5° Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6° Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis **8** *fr. par mois à l'année*

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. ***VIGOUROUX****,*
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, ***CAHORS***

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

Clément La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe	500 fr.	pneumatique	DUNLOP	Bicyclette de luxe pr dames		575 fr.	pneumatique	DUNLOP
id. n° 1	375 fr.	—	—	id	n° 1	id 450 fr.	—	
id. n° 2	325 fr.	—	—	id	n° 2	id 375 fr.	—	

Toutes les roues des machines **CLÉMENT** sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, **A CAHORS.**

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

DÉPOSÉ

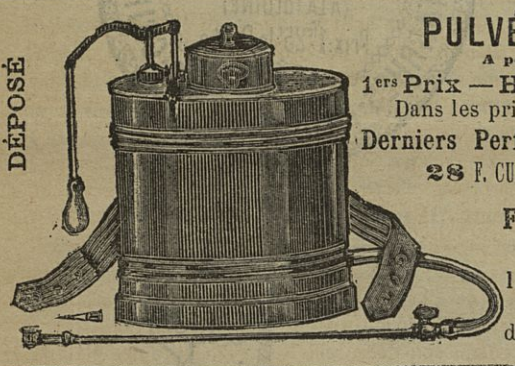

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — *Prix très réduits* sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Journaliste Conservateur.

Quatorze ans de journalisme, ancien collaborateur à un grand journal du Sud-Ouest, ex-directeur et rédacteur en chef d'un important journal de province, demande direction ou rédaction en chef d'un journal Conservateur.

S'adresser B. L., Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES

Plaies et Ulcères variqueux

dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Méd. Spéct., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

IMPUISSANCE Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé. 4 fr. SPITAELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguier ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguier.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandiéri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.